



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journalistes

Question écrite n° 109077

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de la culture et de la communication à propos de la précarisation du métier de journaliste. Dans la presse écrite ou à la radio, les restructurations se multiplient. La multiplication des quotidiens gratuits, le fort développement des NTIC, le désintérêt grandissant de nos concitoyens pour la presse écrite, expliquent, en partie, une véritable transformation du paysage médiatique français. Comme le constate Daniel Deloit, directeur de l'école supérieure de journalisme de Lille, « on assiste aujourd'hui à un double mouvement de concentration et d'émiettement des médias entraînant une paupérisation et une précarisation de la profession de journaliste ». Ainsi, comme l'indique le secrétaire général du SNJ, sur les trois dernières promotions de l'ESJ de Lille, le pourcentage de diplômés pigistes atteint 39 %, celui des CDD 26 %. Ceci signifie qu'en sortie d'école de journalisme, après des études longues et fastidieuses, près de 65 % des diplômés sont en situation précaire. De surcroît, les espérances salariales sont faibles et la « dérégulation du métier » du fait de la multiplication des médias explique un fort accroissement des contentieux contractuels entre employeurs et journalistes. Il souhaite donc connaître l'analyse de la situation faite par le Gouvernement à ce propos et quelles solutions sont envisagées pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109077

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11478